

IMPORTANT



Le projet de
réhabilitation
approuvé par
les locataires

Où en
sommes-nous ?

M^{mes} et M^s les locataires
de la **sixième tranche** des immeubles
collectifs de la cité-jardin à Stains
(adresses : 15, avenue François Bégué
et du 10 au 24, boulevard Maxime Gorki)



Le mercredi 9 décembre 2015,

en présence des membres de l'Amicale des locataires, a eu lieu le dépouillement des bulletins de consultation des locataires ayant participé à la consultation (du 21 septembre au 30 octobre 2015) sur le projet de réhabilitation.

Sur les 96 locataires consultés, 34 ont répondu dont 31 favorablement (20 logements vacants au moment de la consultation).

Suite à cette participation, et conformément à la circulaire n°93-60, relative à la concertation avec les locataires, **le projet est définitivement adopté** car moins de 50 % des votants s'y sont opposés.

L'Oph 93 a signé avec L'Amicale des locataires de la cité jardin un protocole d'accord le 2 septembre 2015. L'Amicale vous a fait parvenir individuellement une copie de ce protocole.

Dans cette convention vous trouverez :

- Le programme de travaux,
- L'évolution des quittances,
- Le plan financement.



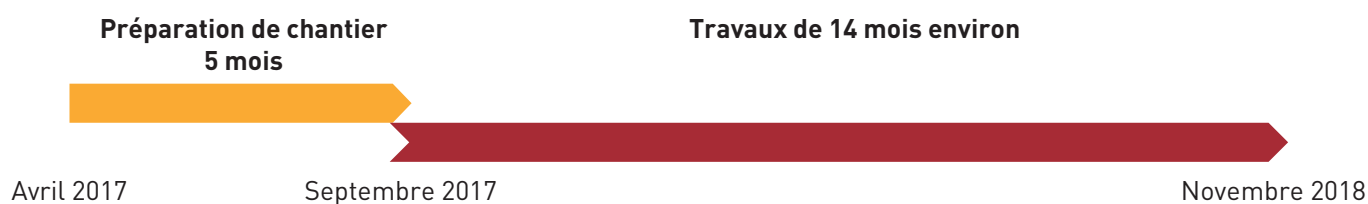
Signature de la convention Oph 93 - Amicale des locataires



Démarrage des travaux

- **Après les phases d'études et la consultation des entreprises**, l'Office a désigné le 3 février 2016 et a signé le 18 mars 2016 le marché avec l'entreprise BREZILLON qui réalisera les travaux de réhabilitation de vos immeubles.
- **Les travaux de la tranche 6 se feront en continuité avec ceux de la tranche 5 et débuteront dans environ 12 mois.** Le chantier se déroulera pendant une durée de 19 mois dont 5 mois de préparation.
- **La phase de préparation est une période capitale** qui permet à l'entreprise de définir l'organisation globale du chantier avant le démarrage effectif des travaux :
 - Définition du planning de chantier,
 - Réalisation des visites préalables dans les logements et établissement des fiches travaux,
 - Validations des produits employés,
 - Validation des sous traitants,
 - Réalisation du logement témoin qui vous sera présenté avant le démarrage des travaux dans votre logement.

Planning général des Travaux



Des économies du coût de votre logement en perspective

- **Amélioration des performances énergétiques des bâtiments**
 - Isolation par l'intérieur des logements vides.
 - Isolation intérieure des murs façades en cuisine et salle de bain de tous les logements.
 - Isolation des sous faces de plancher haut des sous-sols.
 - Réfection de l'isolation des terrasses pour 50% des bâtiments.
 - Pose de fenêtres PVC double vitrages et persiennes avec performances acoustiques et thermiques.
- **Amélioration du confort**
 Création d'une sous station qui permettra l'installation de l'eau chaude sanitaire collective pour l'ensemble des bâtiments et du chauffage collectif dans le bâtiment du 10 Maxime Gorki (chauffage individuel à ce jour).

